

Réglementation N1

2018

Conditions définies par le Code du Sport

Prérogatives



Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

- Au sein d'une palanquée composée au maximum de 4 plongeurs N1 et encadrée par un GP minimum, dans la zone de 0 à 20 m
- En sachant prendre en charge son équipement et être à l'aise dans ses évolutions.

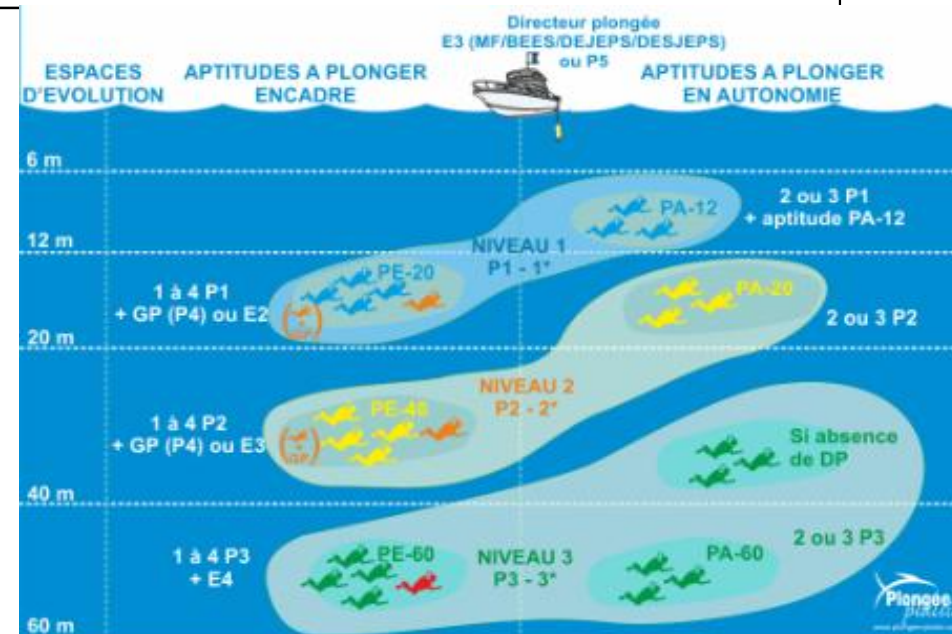
Prérogatives (suite)

- Conditions du N1

- 14 ans minimum (12 sous dérogation)
- Avoir réalisé un baptême de plongée
- Certificat médical valide
- Licence
- 4 plongées en milieu naturel

- Après le N1

- PA 12 (autonomie 12m)
- N2





Document et Matériel

• Documents

- Licence
- Certificat médical (moins d'un an)
- Carte de niveau
- Carnet de plongée

• Matériel

- Bloc équipé avec
 - Manomètre ou équivalent
 - Gilet gonflable au moyen de gaz comprimé obligatoire
 - Masque
 - Palmes
 - Tuba
 - Combinaison
 - lest
 - Equipement de contrôle des paramètres de la plongée (Ordinateur, ..)
 - Parachute
 - Détendeur de secours
- 
- N2 & +

Rôle & intérêt du carnet et passeport plongée

- Carnet de plongée

Permet d'évaluer l'expérience du plongeur, fréquence, type des plongées, ancienneté... (et se souvenir de ses plongées)

- Passeport plongée

Suivit des formations du plongeur (progression, validation de compétences..)

Rôle et intérêt de la licence & assurances individuelles

• Licence

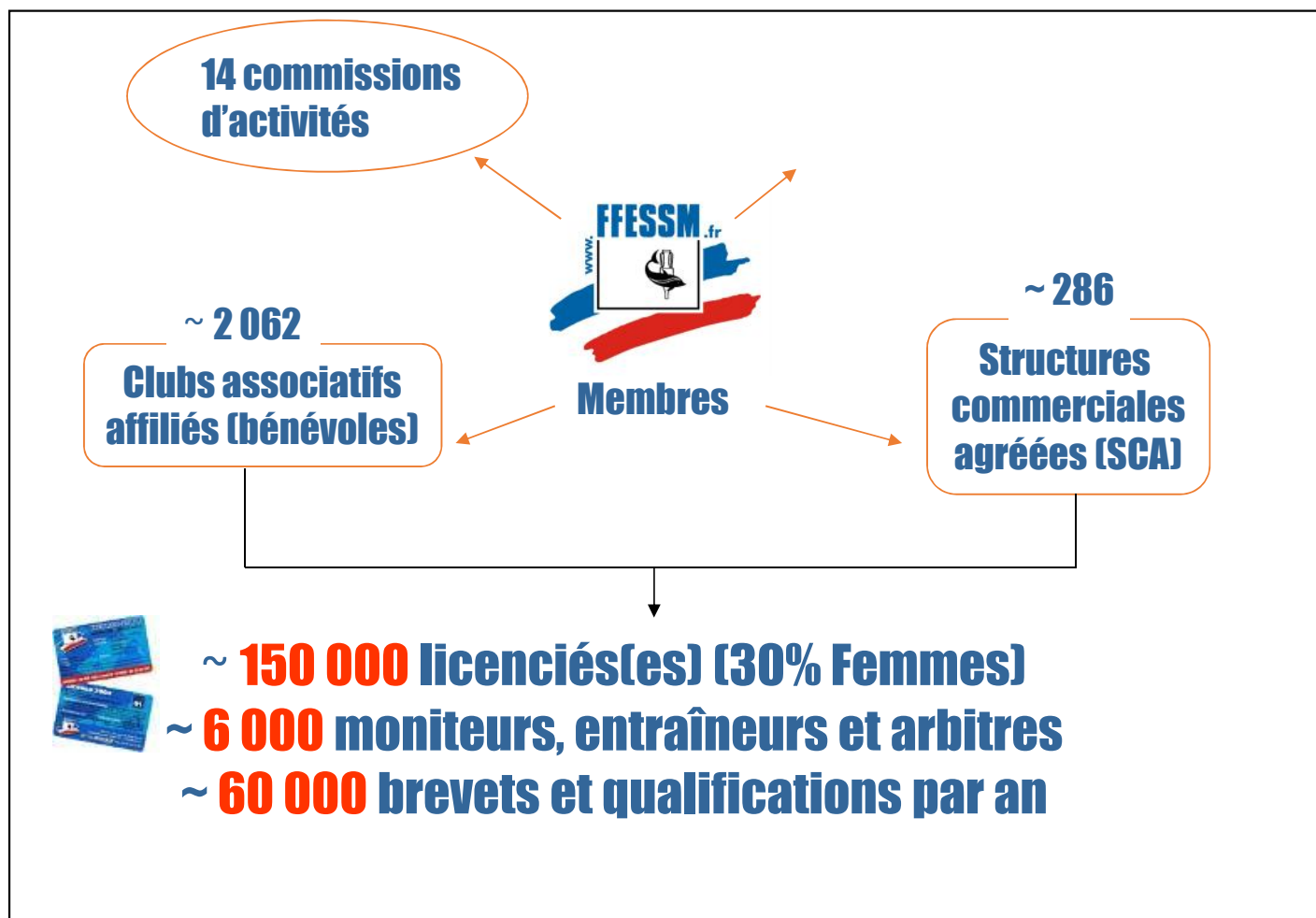
- Valide 15 mois max (septembre N a décembre N+1)
- Participer aux formations proposées (plongée bouteille, apnée...)
- Passer des brevets de plongeur et de moniteur
- Participer aux compétitions et rencontres organisées par les clubs, comités, ligues et commissions de la FFESSM
- Participer aux activités fédérales (manifestations à thème, AG, ...);
- Devenir acteur au sein de la FFESSM est étant élu au sein d'un comité ou d'une commission d'activité
- Bénéficier d'avantages commerciaux chez des partenaires officiels (salon, revue Subaqua, boutique en ligne...)
- Bénéficier d'une Assurance Responsabilité Civile (dommages corporels, matériels et/ou immatériels)

• Assurances individuelles

- Assurance Individuelle Accident (dommages corporels (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié.

FFESSM

(Fédération française d'Etude et de Sport Sous Marins)



**Fédération agréée et
délégitaire du ministère
chargé des Sports**



FFESSM (Fédération française d'Etude et de Sport Sous Marins)



Présentation

30/03/2009



**14 commissions
d'activité**



Plongée en scaphandre (technique)
Plongée libre (randonnée et apnée)
Plongée souterraine
Nage avec palmes
Hockey subaquatique
Nage en eau vive
Pêche sous-marine
Tir sur cible subaquatique
Orientation subaquatique
Environnement et biologie subaquatiques
Audiovisuelle (photo et vidéo)
Archéologie subaquatique
Médicale et de prévention
Juridique



et des activités transversales
plongée et activités pour les jeunes
Plongée et activités pour les handicapés

www.ffessm.fr

Subaqua

DORIS

Données d'Observations pour la Reconnaissance et
l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques

<http://doris.ffessm.fr/>

Salon de la plongée à Paris



AUTRES FORMATIONS



PADI[®]



Règles & Comportement

- Sous la responsabilité du DP (Directeur de plongée) qui définit les palanquées, les prérogatives (temps de plongée, profondeur max .. qu'il peut limiter)
- Interdit de plonger dans des zones interdites ou protégées.
- Surveiller son palmage
- Interdit de remonter quoi que ce soit du fond
- Ne pas jeter de déchets non dégradables ou difficilement dégradables à la mer (bouteilles, sacs plastiques, etc).
- Nettoyer le matériel de toutes espèces végétales ou animales qui auraient pu s'y accrocher, avant de replonger dans un site différent.



CHARTRE INTERNATIONALE DU PLONGEUR RESPONSABLE

CETTE CHARTE EST UN GUIDE

Ses propositions doivent être envisagées au cas par cas, tant les sites de plongée, les situations diffèrent d'un lieu à l'autre. Son objet est de pousser chacun à s'interroger, et à mettre en place les conditions de plongée optimales pour une préservation et un partage équitable des richesses de la mer.

1 PREPAREZ VOTRE VOYAGE

Les centres de plongée n'offrent pas tous les mêmes prestations. Certains s'efforcent de protéger l'environnement et de partager plus équitablement les ressources naturelles avec les habitants du pays d'accueil. Cela leur coûte cher, vous coûte plus cher, mais, ensemble, vous contribuerez à la protection du milieu que vous aimez.



Choisissez une agence de voyage qui adhère à une charte éthique.



Privilégiez les Centres de Plongée Responsables qui sont concernés par la protection des fonds marins.



Renseignez-vous sur les écosystèmes marins que vous allez découvrir, sur les habitants du pays qui vous accueille.

2 AVANT LA PLONGÉE



Remettez-vous en forme, entraînez-vous à gérer votre flotabilité : poumon-ballast, stab, lestage optimal.



Informez-vous sur le site de plongée que vous allez découvrir, cela rendra votre plongée bien plus riche.



Demandez une projection-présentation de l'écosystème à votre centre de plongée.



Demandez la liste des espèces menacées, la liste des espèces protégées, les réglementations les concernant.



Renseignez-vous sur les actions menées par le centre de plongée pour la protection du milieu.

3 SUR LE BATEAU



Ne jetez rien par dessus bord.



Refusez les assiettes et gobelets en plastique jetable.



Demandez l'installations de poubelles sur le pont.



Veillez à bien fixer détendeurs de secours et manomètres pour qu'ils ne s'accrochent pas.



Choisissez des palmes courtes, peu agressives.

4 EN PLONGEE



Dès la mise à l'eau, pensez à vérifiez votre lestage.

Pensez à palmer doucement.



Evitez le contact avec les plantes et animaux fixés.



Ne prélevez rien, sauf des images

Ne harcelez pas les animaux.



Ne nourrissez pas les poissons.

5 APRES LA PLONGEE



Economisez l'eau douce. C'est le bien le plus précieux.

Demandez des installations qui évitent le gaspillage d'eau douce.

6 AGISSEZ EN CITOYEN RESPONSABLE



N'achetez pas de souvenirs arrachés à la mer : dent de requin, carapace de tortue, coquillages...



Boycottez les restaurants qui servent de la soupe d'aillères de requin, des tortues, des cétacés ou des poissons capturés à la dynamite ou au cyanure.



Demandez aux restaurateurs comment sont pêchés les produits de la mer.